

N° 1742375811 /MFP/DGFP/DC

ABIDJAN , LE

24 AVR 2023

REF. SIGFAE: FC-23-A/73850

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2023 UN **CONCOURS DE RECRUTEMENT D' ACCES A L'EMPLOI CI-APRES**, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
INGENIEUR DES TECHNIQUES OPTION AVIATION CIVILE	A3	2

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES PERSONNES DE NATIONALITE IVOIRIENNE, TITULAIRES DU **DIPLOME D'INGENIEUR DES TECHNIQUES AVIATION CIVILE OU MASTER DANS LE DOMAINE DE L'AVIATION CIVILE**.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **DIX-HUIT(18) ANS** AU MOINS ET DE **QUARANTE-DEUX(42) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2022**.

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), DU **LUNDI 24 AVRIL 2023** AU **VENDREDI 9 JUIN 2023**.

**A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:**

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU L'ATTESTATION D'IDENTITE OU LA PREMIERE PAGE DU PASSEPORT, EN COURS DE VALIDITE ;
- L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LE JUGEMENT SUPPLETIF AYANT **AU PLUS UN (01) AN** A LA DATE D'OUVERTURE DES CONCOURS ;
- LE DIPLOME REQUIS .

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS PAYABLES EN LIGNE SONT FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA**.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ENGAGEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE, AU COUT DE **DEUX MILLE (2.000) F CFA** CHACUNE, SE FERONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOOUSSOUKRO.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

**Références:**

- 1- article 3 et suivants du décret n°93607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016 et n°2020-532 du 24 juin 2020;
- 3- décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.



**Anne Désirée OULOTO**